

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur
les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 14 août 2008 à l'appui de
l'initiative populaire fédérale «De l'espace pour l'homme et la nature
(initiative pour le paysage)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale
«De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)» a
abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la
constitution ayant été recueillies.
2. Sur 110 081 signatures déposées, 109 422 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée
au comité d'initiative: Comité d'initiative pour le paysage, case postale,
4018 Bâle.

27 août 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2007 4721

Initiative populaire fédérale

«De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	27 383	45
Berne	17 924	100
Lucerne	4 369	7
Uri	279	0
Schwyz	1 058	28
Obwald	303	15
Nidwald	455	0
Glaris	550	0
Zoug	1 415	35
Fribourg	2 207	10
Soleure	3 450	27
Bâle-Ville	5 551	2
Bâle-Campagne	6 111	166
Schaffhouse	1 712	7
Appenzell Rhodes-Ext.	1 102	12
Appenzell Rhodes-Int.	407	0
Saint-Gall	5 771	24
Grisons	2 555	15
Argovie	7 388	45
Thurgovie	3 646	3
Tessin	1 918	12
Vaud	5 945	30
Valais	1 079	53
Neuchâtel	2 000	3
Genève	3 975	11
Jura	869	9
Suisse	109 422	659

Initiative populaire fédérale «De l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage)». Aboutissement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.09.2008
Date	
Data	
Seite	6905-6906
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 092

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.